
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2010**

Date convocation : 30 mars 2010

Heure : 18H30

PRESENTS : MM.NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, ROCH-VILAS, CABANAT J, ORTEGA C, DOUILLET J, DELAY D, CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, SERVAT JM, FRAUDET M.

ABSENTS : MM. MANDINE R, CLEMENT A-L.

Procuration de vote est donnée par :

CLEMENT Anne-Lyse à BARRE Denis

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Mme CARRERE Raymonde est nommée secrétaire de séance

I - COMPTE - RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

___ AUTRE QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR ___
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- Aménagement de l'espace de loisirs du Romaguer : demande de subvention au titre des fonds parlementaires
- Création de deux nouveaux « CONTRAT PASSERELLE »

___ REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR ___

II – APPROBATION DES DIVERS COMPTES DE GESTION 2009

Le Maire présente les divers comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal.

Le Conseil déclare que les divers comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approuvés à l'unanimité ➤ délibération

III – APPROBATION DES DIVERS COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
Le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de 14 565,21 €uros.
Approuvé à l'unanimité ➤ délibération
Affectation à l'excédent reporté en totalité du résultat d'exploitation ➤ délibération
- BUDGET ANNEXE IMMEUBLE LES CLOSES
Le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 fait apparaître un déficit de 350 899,44 €uros
Approuvé à l'unanimité ➤ délibération
Déficit reporté sur l'exercice 2010 ➤ délibération
- SERVICE DES POMPES FUNEBRES
Pas d'opération en cours de l'exercice

IV – VOTE DES TAUX D’IMPOSITIONS LOCALES 2010

Produit fiscal attendu à taux constant pour 2010 : 364 520 € (+ 2,5 % / 2009)

Le Maire rappelle également l’augmentation de la Dotation de l’Etat (DGF) de + 3,25 % pour un montant 2010 de 172 118 €. Ces montants permettent l’équilibre du Budget 2010. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d’imposition pour 2010.

Accord du Conseil

Taxe d’habitation : 7,93

Taxe Foncier Bâti : 12,17

Taxe Foncier Non Bâti : 41,90

V – VOTE DES DIVERS BUDGETS 2010

Sur proposition de son Maire, le Conseil ADOPTE les divers budgets examinés par la Commission des Finances :

- Budget Principal Commune
- Budget Annexe Immeuble Les Closes
- Budget Annexe Puig Tarrous (création de cet établissement ➤ délibération)

VI – CAMI DE LA FALGOR : CESSIION SALABERT

Suite à la vente par les consorts SALABERT de la parcelle A 615, modificatif parcellaire afin de permettre à la commune de régulariser la situation du chemin communal « Cami de la Falgor ».

Acquisition d’une assiette de 323 m² pour l’Euro symbolique.

Accord du Conseil ➤ délibération

VII – LOTISSEMENT LA RIBERA : CESSIION A MARQUILLANES

Concerne une portion d’espace public d’environ 100 m² planté et déjà entretenu par les consorts MARQUILLANES, propriétaires limitrophes de cet espace. Le Maire en propose la vente pour un prix égal aux frais engagés de géomètre. Cette vente entraîne le déclassement de cet espace public.

Cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de la circulation assurées par les voies du lotissement, est dispensée d’enquête publique ➤ délibération.

VIII – COMMERCE PIZZA COCO : DEMANDE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Concerne l’installation d’une terrasse extérieure démontable durant la saison estivale pour l’exploitation d’une restauration rapide.

Lieu d’implantation : façade ouest du commerce sur une surface correspondant à 3 emplacements de parking. Jean-Marc SERVAT intervient pour demander, au constat présent d’une extension de commerce sur le domaine public, une participation même symbolique ainsi que la rédaction d’une convention afin de définir les responsabilités du bénéficiaire découlant de cette occupation. Dany CARBOU demande l’obligation de mettre en place les éléments sécurisés, le cas d’occupation de l’espace public sans autorisation aucune et présentant un réel danger par le CH’TI KEBAB, étant unanimement soulevé au sein du Conseil. Le Maire s’oppose à la mise en place d’un paiement initié à l’examen de la présente demande pour tous les commerces concernés alors qu’aucune situation n’est en règle mais convient de la mise en place d’une convention pour la question des responsabilités.

Pour clore ce débat sur la question, il propose de mettre au vote la proposition suivante :

- Accord pour l’installation au bénéfice du commerce PIZZA COCO d’une terrasse démontable sur le domaine public avec convention pour 2010 à titre gratuit.
- Vote (14 suffrages exprimés dont 1 procuration) : 10 pour
2 contre
2 abstentions

La convention, pour 2010 sera adressée également aux autres commerces concernés.

Les modalités d’occupation du domaine public seront rediscutées en 2011

➤ délibération

IX – CONVENTION CHANTIER IME A. MAILLOL / COMMUNE CHANTIER MAS POU

Réalisation de travaux pratiques au bénéfice des élèves de cet IME, encadrés par Romain MANDINE, ces travaux permettant la remise en état des terrasses pastorales du MAS POU. Accord du Conseil sur les termes de la convention à intervenir

➤ délibération

X – PRIEURE SANTA MARIA DEL VILAR : DEMANDE D’AMENAGEMENT DU CAMI DEL VILAR

Le Maire donne lecture de la lettre du Père Siméon sollicitant l’intervention de la commune pour l’aménagement du Cami del Vilar menant au Prieuré. Au regard des possibilités financières, la remise en état complète de ce chemin n’est pas à l’ordre du jour.

XI – AMENAGEMENT DU BOIS DU ROMAGUER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES

Dossier déposé pour la réhabilitation du bloc sanitaire et l'enclos pique-nique du bois du Romaguer. Possibilité d'aide financière à hauteur de 12 000 €uros. Accord du Conseil ➤ délibération

XII – CREATION CONTRAT PASSERELLE

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la création de deux nouveaux « CONTRAT PASSERELLE ». Il se félicite de la mise en place du premier contrat fin 2009 et de la satisfaction apportée par son bénéficiaire. Accord du Conseil pour la création de deux nouveaux contrats ➤ délibération

XIII – QUESTIONS DIVERSES

1- Déchets verts: problème posé par l'apport excessif de branchages suite à la dernière neige. Voir possibilité achat d'un broyeur.

2- EDEN 66: Association pour l'éducation des enfants à l'environnement. Une subvention leur est accordée sur le Budget Caisse des Ecoles.

3- Demande BOUZAROU: Le POS étant en révision, sollicite la mise en zone constructible de sa parcelle A 2339 située à l'entrée du village. Non prévu au projet de révision.

4 – Viticulteurs des Albères – Divagation bovins: Demande auprès des Maires du Canton d'agir contre la divagation des vaches espagnoles. Problème non résolu depuis plus d'un an. Une réunion cantonale des élus aura lieu tout prochainement, réunion au cours de laquelle cette situation sera évoquée.

5 – Plots de délimitation – Entrée Ecole Maternelle: Jean-Marc SERVAT demande si la pose de ces plots peut être réalisée au cours des vacances scolaire de printemps qui commencent la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H50.

Et ont signé les membres présents,

LE MAIRE,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Christian NIFOSI